

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le **19 DEC. 2020**

ID : 056-215601626-20201215-DB20201217B-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 15 décembre 2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 – ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

Présents : 31
Pouvoirs : 02

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT

ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE

n°17b

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 – ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Rapporteur : Jean-Luc Scieux

Chaque année, la Ville de Ploemeur soutient le monde associatif qui par son dynamisme participe à l'attractivité et à l'animation de la commune.

En 2020 la crise de la Covid 19 et les mesures sanitaires ont conduit à l'annulation du calendrier des manifestations et perturbé le fonctionnement de la vie associative ploemeuroise. Un grand nombre d'associations se trouvent en conséquence fragilisées dans leur quotidien, la commune souhaite continuer à les aider en 2021 par l'attribution de différentes aides : matérielles et financières.

Concernant les aides financières, les sollicitations ont été réparties selon les catégories suivantes :

- Une aide au fonctionnement pour la gestion des activités courantes de l'association.
- Une aide pour les projets récurrents ou exceptionnels liés à une manifestation, un déplacement, une exposition ou des achats de matériel spécifique.

Les dossiers ont fait l'objet d'une réunion de concertation avec l'Office Municipal de la Vie Associative de Ploemeur (OMVAP). Dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire majeure ayant entraîné une réduction considérable de l'activité associative, la collectivité réaffirme son soutien aux associations dont certaines peuvent être en proie à d'importantes difficultés : à ce titre, les subventions de fonctionnement aux associations seront, hormis pour les associations ayant indiqué ne pas demander de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021, identiques à celles octroyées en 2020.

Par ce choix fort, la municipalité entend ainsi accompagner au plus près le mouvement associatif ploemeurois fragilisé par la situation actuelle.

Ces attributions sont assorties d'engagements définis par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre de conventionnement, avec la ville de Ploemeur, qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Les sommes allouées sont inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

19 DEC. 2020

ID : 056-215601626-20201215-DB20201217B-DE

Organismes	Subventions 2020	Subventions 2021
A.D.M.A.P. - Association pour le Développement Musique et Arts à Ploemeur	510 €	510 €
A.N.A.C.R.	240 €	240 €
Armor vidéo Ploemeur	480 €	480 €
Avel Nevez Planwour	650 €	650 €
A.V.F. - Accueil des villes françaises Ploemeur	720 €	800 €
Breizh'cool dogz (ex Centre de loisirs canins de Ploemeur)	255 €	255 €
Comité d'histoire du Pays de Ploemeur	840 €	840 €
Eclaireuses Eclaireurs de France	720 €	720 €
Etviédanse	100 €	100 €
Fleurs et Couleurs	300 €	300 €
F.N.A.C.A. - Fédération nationale des anciens combattants	240 €	240 €
Graine d'Océan	400 €	400 €
La courte échelle	250 €	250 €
Les Faits Mer	400 €	400 €
Les jardins familiaux de Kermadoye	300 €	300 €
Les Tapis Verts de Ploemeur		160 €
Officiers mariniers Ploemeur Larmor-Plage	240 €	240 €
Scouts et Guides de France	580 €	580 €
Sémafor	200 €	200 €
S.E.P.N.B. - Bretagne vivante	160 €	160 €
S.N.E.M.M. - Société Nationale d'Entraide des Médailleurs Militaires	290 €	290 €
Société nationale de sauvetage en mer – S.N.S.M. - Centre de formation	240 €	250 €
SO.NA.LOM. - Société nautique de Lomener	500 €	500 €
Toutanofil	100 €	100 €
UNICEF - Comité départemental	300 €	300 €
Union Nationale des Combattants - U.N.C.	230 €	240 €
Amicale des retraités des kaolins de Ploemeur	400 €	Ne sollicite pas de subvention
Arc en ciel	150 €	Ne sollicite pas de subvention
Comité d'entente des anciens combattants	510 €	Ne sollicite pas de subvention
Le Souvenir français	240 €	Ne sollicite pas de subvention
U.N.A.C.I.T.A.	240 €	Ne sollicite pas de subvention
Total		9 505 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

19 DEC. 2020

ID : 056-215601626-20201215-DB20201217B-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 1er décembre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 3 décembre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

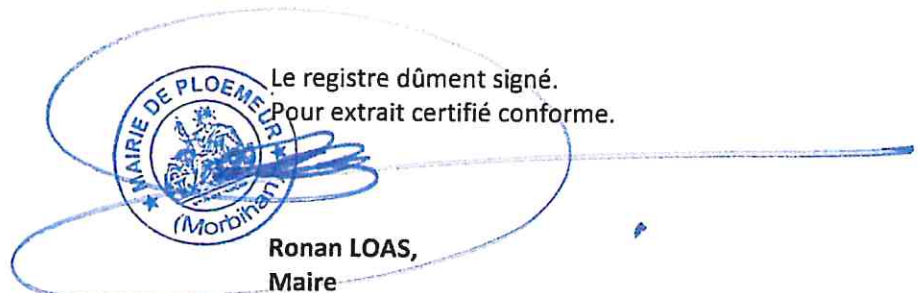
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les propositions de subventions aux associations non sportives telles que présentées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2021.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Armelle GEGOUSSE, Georges CORNEC, Yolande ALLANIC, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, ne prennent pas part au vote, en raison de leurs représentations associatives.

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire